RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Arrêté du 14 MAI 2019

portant nomination des représentants du corps de l'inspection générale de l'agriculture au sein de la commission prévue à l'article 2 du décret n°94-1085 du 14 décembre 1994

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°94-1085 du 14 décembre 1994 relatif aux modalités de nomination au tour extérieur dans certains corps d'inspection et de contrôle de la fonction publique de l'Etat, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 3 avril 2019 portant organisation des élections pour le renouvellement des commissions prévues à l'article 2 du décret n°94-1085 du 14 décembre 1994 et à l'article 7 du décret n°2001-1038 du 8 novembre 2001 ;

Vu le procès-verbal de dépouillement et de proclamation des résultats du scrutin du lundi 29 avril 2019 pour le renouvellement de la commission prévue à l'article 2 du décret n°94-1085 du 14 décembre 1994 ;

Arrête

Article 1er

Sont élus au sein de la commission chargée d'apprécier l'aptitude à exercer les fonctions d'inspecteur général de l'agriculture prévue à l'article 2 du décret n°94-1085 du 14 décembre 1994 :

Titulaires

- Monsieur Eric Bardon ;
- Madame Marie-Hélène Bouillier-Oudot ;

Suppléants

- Monsieur Robert Deville ;
- Monsieur Etienne Achille.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le 14 MAI 2019

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,
Pour le ministre et par délégation :
Le chef du service des ressources humaines
J.-P. FAYOLLE